

RÈGLEMENT

Accueil et déballage des exposants à partir de 8h00.

Remballage à partir de 17h30. Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 17h30 et laisser leur emplacement en parfait état de propreté.

Ne sont pas admis à la vente ou à l'échange pour les exposants : les animaux, les armes, tous produits alimentaires, alcool et produits illicites.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation, de perte ou d'accident survenu sur l'ensemble de la bourse aux jouets.

Les réservations sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets et seront closes dès que le périmètre atteint sera saturé et au plus tard le 28 novembre 2019.

Toute inscription acceptée par les organisateurs est définitive et aucun remboursement ne pourra être réclamé. En cas d'incident, seuls les organisateurs jugeront de l'annulation de la bourse aux jouets qui sera remboursée, si celle-ci est maintenu ou reportée, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

L'inscription ne sera définitive qu'une fois la fiche ci-dessous complétée et renvoyée, avec la copie recto verso de la pièce d'identité (qui devra également être présentée le 1 décembre) ainsi que le règlement de préférence par chèque à l'ordre de l'ape Parents Motivés, à l'adresse suivante :

Ape parents motivés, 11 Chemin de Fillon, 31390 Salles sur Garonne

ape.parentsmotives@gmail.com

RÈGLEMENT

Accueil et déballage des exposants à partir de 8h00.

Remballage à partir de 17h30. Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 17h30 et laisser leur emplacement en parfait état de propreté.

Ne sont pas admis à la vente ou à l'échange pour les exposants : les animaux, les armes, tous produits alimentaires, alcool et produits illicites.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation, de perte ou d'accident survenu sur l'ensemble de la bourse aux jouets.

Les réservations sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets et seront closes dès que le périmètre atteint sera saturé et au plus tard le 28 novembre 2019.

Toute inscription acceptée par les organisateurs est définitive et aucun remboursement ne pourra être réclamé. En cas d'incident, seuls les organisateurs jugeront de l'annulation de la bourse aux jouets qui sera remboursée, si celle-ci est maintenu ou reportée, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

L'inscription ne sera définitive qu'une fois la fiche ci-dessous complétée et renvoyée, avec la copie recto verso de la pièce d'identité (qui devra également être présentée le 1 décembre) ainsi que le règlement de préférence par chèque à l'ordre de l'ape Parents Motivés, à l'adresse suivante :

Ape parents motivés, 11 Chemin de Fillon, 31390 Salles sur Garonne

ape.parentsmotives@gmail.com

INSCRIPTION

NOM/PRÉNOM :

ADRESSE :

N° carte d'identité

TEL .:

Mail :

Suivant l'article L321-9CP Les exposants sont autorisés à faire 2vide grenier au plus par an
Suivant l'article L310-2 les exposants s'engagent à vendre que des objets personnels et usagés.

Nbre de mètres **avec** table minimum 2m

.....x 4€=.....

Nbre de mètres **sans** table minimum 2m

.....x 3€=

Coût total en €

.....

N° chèque :

Banque :

INSCRIPTION

NOM/PRÉNOM :

ADRESSE :

N° carte d'identité

TEL .:

Mail :

Suivant l'article L321-9CP Les exposants sont autorisés à faire 2vide grenier au plus par an
Suivant l'article L310-2 les exposants s'engagent à vendre que des objets personnels et usagés.

Nbre de mètres **avec** table minimum 2m

.....x 4€=.....

Nbre de mètres **sans** table minimum 2 m

.....x 3€=

Coût total en €

.....

N° chèque :

Banque :

Le dépôt du dossier et votre signature valent pour acceptation du règlement écrit ci-dessus

Signature obligatoire :

Le dépôt du dossier et votre signature valent pour acceptation du règlement écrit ci-dessus

Signature obligatoire